

Tableau 3. Priorités potentielles 2021-2027 pour le programme de coopération maritime Italie-France en continuité avec le programme 2014-2020.

Objectif de politique 1 « Europe intelligente » Transformation économique innovante et intelligente PC ITALIA-FRANCIA MARITTIMO 2014-2020		
Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
i) Renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'introduction de technologies avancées.	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
ii) permettre aux citoyens, aux entreprises et aux administrations publiques de tirer parti des avantages de la numérisation	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
iii) Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.	<p>Axe 1/PI 3A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour la fourniture de services aux nouvelles entreprises.</p> <p>Axe 1/PI 3A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour la fourniture de services d'accompagnement aux entreprises existantes.</p> <p>Axe 1/PI 3A. Actions pour l'acquisition de services de soutien à l'activité par de nouvelles entreprises (0-2 ans d'existence).</p> <p>Axe 1/PI 3A. Actions pour l'acquisition de services de soutien et d'expansion d'activité par les entreprises existantes (2-5 ans d'existence).</p>	<p>Nécessité d'intervention :</p> <p>ITALIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● encourager les stratégies visant à accroître la croissance et la productivité par la promotion de l'esprit d'entreprise, des compétences en matière de gestion et de finances, des compétences liées à la transition industrielle (par exemple, efficacité énergétique et économie circulaire) et de l'intégration des chaînes de valeur ; ● soutenir l'internationalisation des petites et moyennes entreprises afin qu'elles se positionnent dans les chaînes de valeur mondiales, notamment en rejoignant des réseaux et à des clusters interrégionaux ; ● faciliter l'accès au financement et remédier aux disparités régionales par une utilisation équilibrée des subventions et des instruments financiers dans les régions moins développées et une utilisation plus large des instruments financiers dans les régions plus développées

Objectif de politique 1 « Europe intelligente » Transformation économique innovante et intelligente PC ITALIA-FRANCIA MARITTIMO 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
	<p>Axe 1/PI 3D. Actions visant à créer des réseaux/clusters d'entreprises pour l'utilisation d'un personnel hautement qualifié et pour l'exploitation économique de nouvelles idées.</p> <p>Axe 1/PI 3D. Stratégies et plans d'action conjoints visant à renforcer la compétitivité des entreprises de la zone transfrontalière.</p> <p>Axe 1/PI 3D. Actions pour le développement d'un label touristique commun de l'espace du Programme Maritime pour les produits d'écotourisme.</p> <p>Axe 1/PI 3D. Investissements pour la promotion des produits touristiques.</p> <p>Axe 1/PI 3D. Investissements pour améliorer l'accessibilité et la durabilité de l'offre touristique.</p>	<p>FRANCE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir la nouvelle génération de start-up en facilitant l'intégration de la recherche et du développement ; • contribuer au renforcement des nouvelles start-up créées, aider les jeunes chefs de petites et moyennes entreprises dans les premières phases de leur vie professionnelle ; • pouvoir améliorer la position des petites et moyennes entreprises sur le marché international et dans la coopération transfrontalière et transnationale. <p>BESOINS COMMUNS D'INTERVENTION, QUI RESSORTENT DES RAPPORTS NATIONAUX FRANÇAIS ET ITALIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'esprit d'entreprise, les compétences managériales et financières et faciliter l'intégration des résultats de la recherche et du développement ; • Soutenir l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, notamment en rejoignant des réseaux et à des clusters interrégionaux ; <p>Outils (types d'intervention possibles prévus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'activité des PME et internationalisation • Services avancés de soutien aux PME et groupes de PME (y compris des services de gestion, marketing et de conception) • Incubation, soutien aux spin-offs, spin-outs et start-ups • Soutien aux clusters d'innovation et aux réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME • Processus d'innovation des PME (processus, organisation, marketing, co-création, innovation guidée par l'utilisateur et par la demande)
Iv) développer des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent

Objectif de politique 2 « Une Europe plus verte » Transition énergétique, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques - PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
I) promouvoir des mesures d'efficacité énergétique ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
II) promouvoir les énergies renouvelables ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
III) développer des systèmes, réseaux et installations de stockage d'énergie intelligents au niveau local ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
IV) Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes.	<p>Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés aux inondations.</p> <p>Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés à l'érosion côtière.</p> <p>Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés aux incendies.</p> <p>Axe 2/PI 5A. Création de systèmes conjoints de surveillance contre l'ensablement des ports.</p> <hr/> <p>Axe 2/PI 5B. Actions de gouvernance communes visant à accroître la sécurité de la navigation (stratégies et plans d'action communs)</p> <p>Axe 2/PI 5B. Investissements pour des instruments TIC pour la surveillance des risques.</p> <p>Axe 2/PI 5B. Création d'un observatoire conjoint pour la surveillance du transport de marchandises dangereuses</p> <p>Axe 2/PI 5B. Création d'ateliers communs pour améliorer les compétences des travailleurs en matière de sécurité de la navigation dans la gestion des urgences.</p>	<p>Nécessité d'intervention</p> <p>ITALIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les mesures de prévention et de préparation qui augmentent la résilience hydrogéologique dans une approche intégrée par bassin et par écosystème, conformément aux plans régionaux de gestion des risques d'inondation ; ● Promouvoir la résilience sismique en se concentrant sur les bâtiments publics, comme les écoles et les hôpitaux ; <p>FRANCE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes, à mesure que les effets du changement climatique et l'augmentation des risques naturels se font sentir. <p>BESOINS COMMUNS D'INTERVENTION, QUI RESSORTENT DES RAPPORTS NATIONAUX FRANÇAIS ET ITALIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> ● renforcer la prévention et la gestion des risques naturels <p>Outils (types d'intervention possibles prévus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesures d'adaptation aux changements climatiques et prévention et gestion des risques climatiques : inondations (y compris actions de sensibilisation, protection civile et systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes) ● Mesures d'adaptation aux changements climatiques et prévention et gestion des risques climatiques : incendies (y compris actions de sensibilisation, protection civile et systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes) ● Mesures d'adaptation aux changements climatiques et prévention et gestion des risques climatiques : autres, par exemple tempêtes et sécheresses (y compris actions de sensibilisation, protection civile et

Objectif de politique 2 « Une Europe plus verte » Transition énergétique, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques - PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux)
		<i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
		systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes) <ul style="list-style-type: none"> ● Prévention et gestion des risques naturels non liés au climat (tremblements de terre, par exemple) et des risques liés aux activités humaines (accidents technologiques, par exemple), y compris les actions de sensibilisation, la protection civile et les systèmes et infrastructures pour la gestion des catastrophes.
V) promouvoir la gestion durable de l'eau ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
Vi) promouvoir la transition vers une économie circulaire ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
Vii) renforcer la biodiversité, les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent

Objectif de politique 3 « L'Europe plus connectée » Renforcer la mobilité et la connectivité des TIC PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapport national, document préparatoire AdP)
		<i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
i) renforcer la connectivité numérique ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
ii) développer un réseau RTE-T intermodal, sécurisé, intelligent, résilient au changement climatique et durable	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
iii) Développer une mobilité locale, régionale et nationale, intelligente, intermodale, résiliente au changement climatique et durable, en améliorant l'accès au réseau	Axe 3/PI 7B. Actions visant à développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires	<p>Nécessité d'intervention ITALIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'électrification des chemins de fer régionaux ; ● amélioration des systèmes de gestion du trafic, élimination des passages à niveau non automatisés et non contrôlés et amélioration de l'accès au transport ferroviaire des personnes à mobilité réduite ;

de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T.

Axe 3/PI 7B. Investissements pour des

Objectif de politique 3 « L'Europe plus connectée » Renforcer la mobilité et la connectivité des TIC PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapport national, document préparatoire AdP) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
RTE-T et la mobilité transfrontalière.	<p>infrastructures et services des nœuds portuaires et réalisation de plateformes intégrées TIC avec des services intelligents.</p> <p>Axe 3/PI 7B. Actions pour la réalisation d'un service intelligent TIC pour la mobilité intermodale transfrontalière des passagers.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Actions pour la définition de modèles de simulation et de régulation du trafic terrestre.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Actions pour la réalisation conjointe d'outils STI (Systèmes de transport intelligent) pour la réduction des émissions sonores.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Investissements visant à réduire la pollution sonore dans les ports commerciaux et sur les plateformes logistiques associées.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Études de faisabilité pour l'utilisation de carburants moins polluants et pour la construction d'installations de GNL dans les ports commerciaux.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Plans d'action communs et actions pilotes pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement en GNL dans les ports commerciaux.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Création d'un observatoire transfrontalier pour la surveillance de la qualité de l'air dans les ports.</p>	<p>meilleure accessibilité et meilleur accès aux centres urbains et au réseau transeuropéen de transport grâce à des plates-formes intermodales (vélos, covoiturage, etc.) à proximité des gares ferroviaires régionales.</p> <p>FRANCE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les investissements dans les transports dans les régions ultrapériphériques pour compenser les surcoûts liés à leur éloignement ; ● actions transnationales visant à améliorer les liens entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins. <p>BESOINS COMMUNS D'INTERVENTION, QUI RESSORTENT DES RAPPORTS NATIONAUX FRANÇAIS ET ITALIEN</p> <p>Il n'y a pas de besoins communs</p> <p>Outils (types d'intervention possibles prévus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Infrastructure de carburants alternatifs ● Transport multimodal (non urbain) ● Autres ports maritimes ● Voies navigables internes et ports (régionaux et locaux) ● Numérisation des transports : autres modes de transport
lv) promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent

Objectif de politique 4 « Plus d'Europe sociale » Pilier européen des droits sociaux - PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux)
i) Renforcer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures sociales ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	<p><i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i></p> <p style="color: red;">Non pertinent</p>
ii) Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, à travers le développement d'infrastructures.	<p>Axe 4/PI 8A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour des services de tutorat et coaching.</p> <p>Axe 4/PI 8A. Actions conjointes visant à soutenir le reclassement externe, le management buy out, les spin-offs pour les chômeurs à la suite de la crise des entreprises.</p>	<p>Nécessité d'intervention</p> <p>ITALIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● garantir la qualité, l'accessibilité, l'inclusivité, l'efficacité et l'adéquation au marché du travail des parcours d'éducation et de formation, en particulier pour les personnes en situation de handicap et les groupes défavorisés, afin de soutenir l'acquisition de compétences clés, y compris les compétences numériques ; ● moderniser les systèmes d'enseignement et de formation professionnels, notamment en renforçant l'apprentissage par le travail ; ● assurer l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration des compétences et la reconversion professionnelle pour tous, y compris des adultes peu qualifiés, en tenant compte des compétences numériques et d'autres besoins sectoriels spécifiques (par exemple, les mutations industrielles vertes), par la reconnaissance des acquis antérieurs et une meilleure capacité d'anticipation des nouveaux besoins en compétences. <p>FRANCE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● faciliter la mobilité des étudiants, du personnel éducatif et des formateurs, en particulier dans les régions

Objectif de politique 4 « Plus d'Europe sociale » Pilier européen des droits sociaux - PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
	<p>Axe 4/PI 8CTE. Actions visant à créer un réseau transfrontalier de services pour l'emploi et à activer des services communs.</p> <p>Axe 4/PI 8CTE. Actions de formation communes transfrontalières dans les filières prioritaires transfrontalières</p> <p>Axe 4/PI 8CTE. Actions visant à encourager la mobilité transfrontalière des étudiants.</p>	<p>ultrapériphériques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● promouvoir l'enseignement et la formation professionnels en tant que parcours professionnel de qualité et renforcer l'apprentissage par le travail ; ● améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences ; ● assurer une orientation et une formation continues en matière de mobilité professionnelle. <p>BESOINS COMMUNS D'INTERVENTION, QUI RESSORTENT DES RAPPORTS NATIONAUX FRANÇAIS ET ITALIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer les compétences et la reconversion professionnelle, notamment en soutenant la mobilité ● améliorer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels, notamment en renforçant l'apprentissage par le travail ; <p>Outils (types d'intervention possibles prévus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesures visant à améliorer l'accès au marché du travail ● Mesures visant à promouvoir l'accès à l'emploi des personnes sans emploi de longue durée ● Soutien spécifique à l'emploi pour les jeunes et intégration socio-économiques des jeunes ● Soutien au travail autonome et à l'esprit d'entreprendre ● Soutien à l'économie sociale et aux entreprises sociales ● Mesures visant à moderniser et à renforcer les institutions et les services du marché du travail afin d'évaluer et d'anticiper les besoins en compétences et de garantir une assistance et un soutien opportuns et ciblés ● Soutien à la rencontre de l'offre et la demande et aux transitions ● Soutien à la mobilité des travailleurs
<p>lii) accroître l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, à travers des mesures intégrées en matière de logement et de services sociaux</p>	<p>AUCUNE CORRESPONDANCE</p>	<p>Non pertinent</p>
<p>iv)assurer un accès égal aux soins de santé grâce à travers le développement d'infrastructures, y compris de soins de santé de base</p>	<p>AUCUNE CORRESPONDANCE</p>	<p>Non pertinent</p>

**Objectif de politique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » Développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales -
PC ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020**

Objectifs spécifiques	Correspondance possible avec des actions PC Italie France Maritime et projets CTE 2014-2020.	Indications européennes (Règlements, rapports nationaux) <i>N.B. : Les règlements UE, qui prévoient d'importantes variations par rapport au CTE (en particulier, le volet transfrontalier) sont en cours de définition et l'adoption du document d'orientation maritime par la Commission est prévue à l'automne 2019.</i>
I) promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré, le patrimoine culturel et la sécurité dans les zones urbaines ;	AUCUNE CORRESPONDANCE	Non pertinent
ii) Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, le patrimoine culturel et la sécurité, y compris pour les zones rurales et côtières, notamment par le biais d'initiatives participatives pour le développement local.	<p>Axe 2/PI 6C. Actions pour la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel.</p> <p>Axe 2/PI 6C. Actions pour la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des îles mineures.</p> <p>Axe 2/PI 6C. Actions visant à mettre en œuvre des plans d'action et des actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports.</p> <p>Axe 2/PI 6C. Actions visant à développer des réseaux transfrontaliers des sites culturels.</p> <p>Axe 2/PI 6C. Actions pour la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel.</p>	<p>Nécessité d'intervention</p> <p>ITALIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● promouvoir le patrimoine culturel et soutenir les entreprises du secteur de la culture et de la création, en accordant une attention particulière aux systèmes de production locaux et aux emplois ancrés sur le territoire, également par le biais de la coopération territoriale. <p>FRANCE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● améliorer la gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une stratégie intégrée. <p>BESOINS COMMUNS D'INTERVENTION, QUI RESSORTENT DES RAPPORTS NATIONAUX FRANÇAIS ET ITALIEN</p> <p>Il n'y a pas de besoins communs, mais le PC est intervenu sur les deux besoins</p> <p>Outils (types d'intervention possibles prévus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels ● Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme. ● Réaménagement matériel et sécurité des espaces publics ● Protection, développement et promotion des biens touristiques publics et des services touristiques connexes